

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lesne, 31 janvier 1873](#)

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lesne, 31 janvier 1873

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Lesne](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. À propos de l'évaluation du matériel du Familistère : Godin juge que l'évaluation de Lesne est correcte dans l'ensemble, mais il observe qu'il ne faut pas considérer le matériel du théâtre comme du mobilier et qu'il aurait fallu le faire entrer dans l'estimation du théâtre lui-même, et il juge que le matériel des magasins d'étoffes et d'épicerie ou celui des bains est sous-estimé. À propos de l'estimation du matériel de l'usine : Godin fait des recommandations sur l'analyse comptable et il demande à Lesne de se concerter avec Grebel pour remettre aux experts un état complémentaire de la valeur du matériel.

## Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : économat et magasins](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : théâtre](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4 p. (42r, 43r, 44v, 45r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 31 Janvier 79

Monsieur Larue,

J tâcherai de faire en  
sorte de me trouver à  
Nervins pour le 11 février  
prochain, quoiqu'il me  
soit difficile de voir  
aujourd'hui quels seront  
les travaux de la chambre  
à ce moment-là.

Recevez agréer Monsieur  
mes très parfaites civilités

Duport

Paris 31 Janvier 76.

Monsieur Lemaire.

Je ne trouve certainement rien d'agréable dans le devis du matériel du Familistère ; je trouve au contraire que certaines valeurs y sont encore portées un peu basses ; mais ce qui me paraît surtout donner lieu à une observation sérieuse, c'est que l'on ait parlé dans le matériel ce qui regarde le théâtre. Il n'y a pas de mobiliers proprement dits les objets qui le composent sont inhérents au théâtre lui-même, et ne pourraient en être séparés sans perdre toute leur valeur.

Il me semble donc  
qu'il eût été plus sage  
de les faire entrer dans  
l'estimation du théâtre

Ce que je trouve bon  
marché c'est l'organisation  
des magasins d'étoffes et  
d'épicerie. Je pense qu'il  
a été dépensé beaucoup  
plus que cela.

Dans les bases, rien que  
la marche a coûté plus  
de 500 francs. Vous pouvez  
donc en conclure que je  
ne trouve rien trop élevé,  
et qu'on peut par consé-  
quent cet état même en  
y portant quelques aug-  
mentations.

J'espère qu'il pourra  
en être de même dans l'état

estimatif du matériel  
 de l'usine, et comme  
 il y a lieu d'espérer que  
 M. B. les experts trouveront  
 les chiffres plutôt bas que  
 trop élevés, je pense qu'il y  
 aurait lieu de leur dresser  
 un état des sommes portées  
 depuis 1868 en réduction  
 de ce matériel au compte  
 d'entretien annuel. Cela  
 fera ressortir à leurs  
 yeux qu'il peut y avoir  
 dans le matériel des  
 valeurs réelles qui ont été  
 annulées par suite de  
 fausses écritures, c'est-à-  
 dire d'écritures indûment  
 passées à ce compte, et  
 qui auraient dû au contraire  
 être portées au matériel.